

Newsletter n°8 : Chasse aux EPR

CHASSE AUX EPR

Mes Chers Confrères,

Dans la chasse aux EPR, nous nous permettons quelques réflexions et suggestions :

- Aller à la recherche d'un EPR juste avant de faire sa déclaration à la dernière minute est habituellement difficile, nécessite de la chance, et souvent ne débouche pas sur grand-chose
- Une solution qui nécessite un peu de préparation consiste à mettre de côté dans un coin de votre bureau ou du secrétariat tous les dossiers pour lesquels est survenu un problème (et nous en rencontrons régulièrement dans notre pratique, mais la nature humaine est ainsi faite que nous oublions les mauvais moments)
- Ce premier tri va permettre d'avoir une base dans laquelle vous pourrez sélectionner ce qui paraît intéressant. Certains dossiers correspondront à des EPR ciblés comme vous avez pu le voir sur le site Orthorisq, espace adhérent, d'autres seront des Evènements Indésirables lesquels selon leur importance vous auront simplement irrité ou carrément gâché la vie
- Il serait étonnant qu'en procédant ainsi que vous n'arriviez pas à avoir même plusieurs Evènements Indésirables ou Porteurs de Risque à déclarer dans une année.

Nous vous rappelons que l'analyse d'un EPR ou EI par un Expert demande un délai de l'ordre de 2 à 3 mois. Il est donc souhaitable de le déclarer 6 mois avant la date d'échéance du bilan.

Vous trouverez le programme d'accréditation 2016 en cliquant [ici](#).

Vous trouverez le lien vers la newsletter "comment déclarer un EPR" en cliquant [ici](#).

Ayez la bonté de ne pas recevoir ce message comme une directive mais comme une aide ou suggestion pour vous éviter de vous creuser la tête.

Veuillez recevoir, Mon Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Jacques Tabutin

Président d'Orthorisq